



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
sudceidf@orange.fr
www.sudbpce.com

SUD BPCE

Union syndicale
Solidaires

→ Prime de vacances enfants : Sud obtient l'équité entre salariés

→ Indemnités kilométriques : Sud bataille pour les métiers nomades

Pendant que certains au directoire, le président en tête, poursuivent leur campagne contre lui, le Syndicat Sud milite au quotidien à la défense des intérêts de tous les salariés de la CEIDF. Il en est ainsi de la prime de vacances enfants versée chaque année et des indemnités kilométriques. Dans le 1^{er} cas, Sud a obtenu la fin d'une iniquité patente et dans l'autre l'ouverture de négociations sur les remboursements des indemnités kilométriques des métiers dits nomades. Et pan sur le bec de ceux qui diabolisent Sud le présentant comme l'ennemi des salariés et des cadres. A bon entendeur.

Prime de vacances enfants

Jusqu'en 2016, la DRH privait injustement de la prime de vacances enfants les parents d'enfants à charge fiscale ayant 25 ans après le 1^{er} avril de l'année de référence. Ainsi, en fonction de la date de naissance, certains pouvaient prétendre à 24 versements, d'autres à 23. Il aura fallu que **Sud** intervienne en Comité d'entreprise (CE) et provoque des réunions de travail sur la question pour obtenir enfin un traitement égalitaire. **En 2017, les parents d'enfants nés entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 1991 et les parents d'enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2017 percevront la prime vacances enfants.** Et ainsi de suite chaque année. La prime de vacances enfants est de 450 € par enfant à charge fiscale jusqu'aux 25 ans révolus.

Indemnités kilométriques des métiers dits nomades

En «mettant de l'ordre» dans les règles de déclaration et de paiement des indemnités kilométriques, la DRH a engendré le désordre.

En effet, depuis le 1^{er} janvier, ce sont des dizaines de collègues exerçant leur activité dans différents lieux qui se voient lourdement pénalisés et privés de centaines d'euros d'indemnités chaque mois. Là encore, il aura fallu l'intervention des représentants **Sud** au CE pour que la DRH reconnaîsse l'existence d'un réel problème.

Les animateurs commerciaux, Pros MSP, chargés d'affaires gestion privée, AGC/RGC roulants et toutes les autres catégories de salariés ayant une affectation théorique - et étant amenés à se déplacer sur de nombreux sites pour exercer leur activité professionnelle - sont concernés.

Lors de la réunion de négociation annuelle obligatoire du 2 mars, M. de Laportalière acceptait de discuter de dispositions particulières pour ces métiers particuliers.

Sud fera bien entendu des propositions afin qu'aucun collègue ne soit lésé dans cette affaire. Cela devrait être fait rapidement, en tout cas on l'espère.

N° 6/ 2017

Paris, le 9 mars 2017 / Le secrétariat **Sud**

Valérie Boisliveau, Jérôme Bonnard, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaules,
Bettina Larry, Olivier Le Saec, Alexandra Rideau, Philippe Salvador

← ----- →
J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE

à retourner à la permanence **SUD** par courrier interne, 64-68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... ADRESSE PERSONNELLE :

..... CODE POSTAL : COMMUNE :

PORTRABLE PERSONNEL : 0.../...../...../...../..... EMAIL PERSONNEL :

AFFECTATION :

FONCTION : CLASSIFICATION :

SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) : €

La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40% du salaire net.

Elle peut donner droit à un crédit d'impôt de 66 % des cotisations annuelles versées ; les dispositions évoluer.

«Je m'engage à payer ma cotisation»

LE/...../..... A SIGNATURE :

